



Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Membre du « **Rassemblement pour la Planète** »

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

Siège social : 22 rue Descartes 78460 CHEVREUSE

Adresse de correspondance : 55 rue des Orteaux 75020 Paris

Téléphone : 01 47 00 96 33

e-mail : contact@robindestoits.org

Site : www.robindestoits.org

Paris, le 02 Avril 2018

Communiqué de Presse

L'Electro Hyper Sensibilité reconnue de fait ; à l'Etat d'agir !

Hypersensibilité électromagnétique ou intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques : Avis de l'ANSES – Rapport d'expertise collective – 26 Mars 2018

L'association nationale Robin des Toits prend acte que ce rapport reconnaît de fait l'existence de l'Electro Hyper Sensibilité (EHS), à la fois par son existence même et par un certain nombre d'éléments de son contenu. Elle note également que l'EHS n'est plus considérée comme un trouble purement psychique, selon une approche psychiatrisante. Il est donc à souhaiter que les recommandations de l'ANSES soient entendues des personnels médicaux et paramédicaux ainsi que des institutions et entreprises pour que cesse une ségrégation de fait et que la réalité de l'EHS soit vraiment prise en compte à tous les niveaux.

Il n'en reste pas moins qu'on peut considérer que la trop grande prudence dans les conclusions de cette expertise pourra être de nouveau trop facilement utilisable par les détracteurs des effets sanitaires des ondes électromagnétiques, selon des schémas trop bien connus.

La reconnaissance des limites des expériences de provocation reste également très timide, là où ces expériences sont le fait de multiples biais et n'ont donc aucune valeur démonstrative. De ce fait ces études montrent bien les limites d'une approche elle-même tendancieuse au départ et la nécessité de changer de paradigme. Par ailleurs, de nombreuses publications montrent des effets biologiques pouvant être clairement mis en relation avec les symptômes évoqués. Il conviendrait donc de prendre en compte la réelle valeur de ces résultats et des modèles utilisés.

Robin des Toits ne peut que réaffirmer la nécessité urgente de mener et de confirmer des études sur les méthodes de diagnostic de l'EHS, tout en gardant toute sa vraie valeur à l'approche clinique. L'association ne peut que souligner, en accord avec les recommandations de l'ANSES, l'égalité de la nécessité de la formation des personnels de santé. Elle souligne également le pressant besoin de prévention, notamment au niveau de la jeunesse, et demande l'implication de l'Education Nationale en tant qu'institution.

Il est absolument indispensable de réduire sans attendre l'exposition du public aux champs électromagnétiques générés par les technologies du sans-fil. Il serait incompréhensible qu'une partie de la population, les EHS, soit contrainte de souffrir pour permettre un développement irresponsable de ces technologies. Robin des Toits exige que soient menées des études d'impacts sanitaires préalablement au développement des objets connectés et de la 5G. Les effets sur la santé des plus fragiles et des plus jeunes doivent impérativement être pris en compte dans une remise à plat des normes d'exposition aux nouvelles technologies.

Dans le cadre du Grenelle des Ondes, des expérimentations officielles ont été menées à l'initiative de Robin des Toits. Elles ont montré qu'il était possible de concilier téléphonie mobile et une Valeur Limite d'Exposition (VLE) à 0,6 V/m ainsi que le recommande le Conseil de l'Europe dans sa Résolution 1815 (en Mai 2011).

Pierre-Marie THEVENIAUD
Président